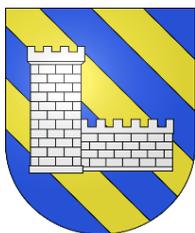


Contrat de location de la grande salle et de ses annexes / état des lieux (v1)

Commune de Molondin
Route de Montigon 7B
1415 Molondin



Entre

Nom:

Prénom:

Adresse:

Localité:

Tél.:

Type de
manifestation:

Molondin le :

Organisateur / société :

E-mail:

RC :

Renseignements et visites :

S'adresser au Greffe

Tél. : 024 / 433 33 34

E-mail: greffe@molondin.ch

A la location :			Domicilié(e)s à Molondin	Non- Domicilié(e)s		Montant
Grande salle	Banquet :	150 personnes				
	Assemblée :	150 personnes				
Grange		50 personnes				
Abris PC	Couchage	68 personnes				
Casino	Banquet:	30 personnes				
	Assemblée :	36 personnes				
Tables		15 tables				
Chaises		40 chaises				
Refuge	Jean-Marc Correvon	40 personnes				
	079 789 87 45					
Four à pizza	079 841 97 73					
	Jeunesse de Molondin/Donneloye					
	100.-	La journée				
	150.-	La journée avec bois et transport				
			Tarif journalier:			
			Grande salle	200.00 CHF	350.00 CHF	- CHF
			+ Cuisine	100.00 CHF	250.00 CHF	- CHF
			Grange + toilettes	100.00 CHF	150.00 CHF	- CHF
			Décès	- CHF	350.00 CHF	- CHF
			Sport / Assemblée	50.00 CHF	100.00 CHF	- CHF
			Sport à l'heure	10.00 CHF	10.00 CHF	- CHF
			Casino	50.00 CHF	100.00 CHF	- CHF
			Couchage par personne	5.00 CHF	10.00 CHF	- CHF
			Abris PC + toilettes	100.00 CHF	200.00 CHF	- CHF
			Tarif manifestation et mariage (3 Jours) la première visite est gratuite, les suivantes seront facturées à 20.-			
			Grande salle et cuisine	450.00 CHF	900.00 CHF	- CHF
			Grande salle, cuisine et grange	500.00 CHF	1 000.00 CHF	- CHF
			Grande salle, cuisine, grange et casino	550.00 CHF	1 100.00 CHF	- CHF
			Visites	20.00 CHF	20.00 CHF	- CHF
			Abris PC	100.00 CHF	200.00 CHF	- CHF
			Location matériel et autres			
			Tables et chaises	50.00 CHF	100.00 CHF	- CHF
			Four à pizza	100.00 CHF	100.00 CHF	- CHF
			Refuge (tarif membre 50.00 CHF)	60.00 CHF	80.00 CHF	- CHF
			Rabais			
			Total			
			- CHF			

Le règlement d'utilisation de la salle communal et ses annexes fait partie intégrante du présent contrat.

Réservation : Du: [] à [] heures au : [] à [] heures

Dates et signatures:

Le locataire [] ,le []

Le greffe municipal [] ,le []

Remise et restitution des clés et des locaux

- 1 Les clés sont à retirer a l'administration communale durant les heures d'ouverture au plus tôt le jour précédent la location.
- 2 Elles devront être restituées le lendemain du jour d'utilisation ou le premier jour ouvrable après la manifestation.
- 3 La restitution des clés et des locaux lors de manifestation ou de mariage se feront au plus tard le [] à [] h
- 4 En cas de perte ou de dommage des clés, les frais inhérents au changement ou réparation du cylindre seront intégralement facturés à l'organisateur.
- 5 Les locaux seront restitués propres et rangés, pour le lendemain de la réservation ou un jour à convenir.
- 6 Les sols doivent être soigneusement balayés, **les chaises** empilées par **10 unités** et **les tables** pliées empilées sur leur chariot **1 x 11 et 1 x 12 unités**
- 7 En cas d'utilisation de la vaisselle, un inventaire sera effectué par le personnel du service de conciergerie avant et après la manifestation.
- 8 La vaisselle manquante ou cassée sera facturée à l'organisateur.
- 9 Les sacs poubelles seront déposés, fermés, dans les containers prévus à cet effet.
- 10 Pour les manifestations, les poubelles et déchets seront à la charge de l'organisation.
- 11 Les installations mises à disposition sont sous l'entière responsabilité de l'organisateur.
- 12 Inventaire selon liste annexe.

Date et signature inventaire de sortie et restitution des clés :

Le greffe ou la personne désignée :

Le locataire:

[]

[]

[]

[]

Remarques:

[]
[]
[]